

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1211**18 novembre 2003****SOMMAIRE**

Agrarias Generales S.A., Luxembourg	58125	Kamakura, S.à r.l., Luxembourg	58083
Baco, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58082	Kantuta S.A., Luxembourg	58110
Bader and Laengin Holding S.A., Luxembourg	58086	Kerivor S.A., Luxembourg	58122
Bergal, S.à r.l., Luxembourg	58093	Kolynos S.A., Luxembourg	58111
BRE/Eschborn V Manager, S.à r.l., Luxembourg	58097	La Paninoteca Pasta Pazza, S.à r.l., Luxembourg	58110
Carib Shipping Luxembourg S.A., Luxembourg	58096	Laco, S.à r.l., Luxembourg	58096
Charme & Création, S.à r.l., Luxembourg	58112	Laco, S.à r.l., Luxembourg	58096
Château Campenoy Holding S.A., Stadtbredimus	58117	Laco, S.à r.l., Luxembourg	58097
Château Campenoy Holding S.A., Stadtbredimus	58117	Laco, S.à r.l., Luxembourg	58097
Chlomheo, S.à r.l., Luxembourg	58114	Lumenflon International S.A., Luxembourg	58112
Chronus Holding S.A., Luxembourg	58085	Lumenflon International S.A., Luxembourg	58120
Chronus Holding S.A., Luxembourg	58121	Lumenflon International S.A., Luxembourg	58121
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A.H., Luxembourg	58086	Lutra S.A., Luxembourg	58096
Concorde Restauration, S.à r.l., Helfenterbrück	58093	Magnolia S.A., Luxembourg	58119
DEP IV PH Holding 2, S.à r.l., Luxembourg	58103	Maine Overseas & Consulting Holding S.A., Luxem- bourg	58084
Deroma de Participation S.A., Luxembourg	58102	Maripose S.A.H., Luxembourg	58127
Desifaldi S.A., Luxembourg	58128	Markets Informations Stock Exchange S.A., Luxem- bourg	58125
E.F.P.I. S.A., Luxembourg	58118	Markets Informations Stock Exchange S.A., Luxem- bourg	58127
Editop, S.à r.l., Heisdorf	58083	Markets Informations Virtual Exchange S.A., Lu- xembourg	58112
Epoque, S.à r.l., Luxembourg	58093	Markets Informations Virtual Exchange S.A., Lu- xembourg	58124
Etablissements Schultz, S.à r.l., Luxembourg	58120	Maro Investment S.A., Luxembourg	58111
Etoile Finance S.A.H., Luxembourg	58085	Maro Investment S.A., Luxembourg	58111
Etoile Finance S.A.H., Luxembourg	58087	Media 65 Europe, S.à r.l., Blaschette	58086
Exel Luxembourg 2, S.à r.l., Luxembourg	58083	Miro S.A., Luxembourg	58122
Gamma Aeraulic Equipment S.A., Strassen	58112	Mondoor Holding S.A., Luxembourg	58109
Glen Invest S.A.H., Luxembourg	58109	Navilux S.A., Luxembourg	58084
Global Investment Corporation S.A.H., Luxem- bourg	58086	Ortolan S.A.H., Luxembourg	58124
Goldstar Holdings S.A., Luxembourg	58110	Partim International S.A.H., Luxembourg	58109
Goma Investments S.A., Luxembourg	58087	Plibrico International S.A., Luxembourg	58086
Grafikbuero, S.à r.l., Greiveldingen	58083	Presto Clean, S.à r.l., Luxembourg	58123
H.S.F.L. PAR S.A., Luxembourg	58117	Privilege Fund, Sicav, Luxembourg	58097
I.L.V. S.A., Luxembourg	58113	ProLogis UK LXXX, S.à r.l., Luxembourg	58128
Infigest S.A., Luxembourg	58084	ProLogis UK LXXXI, S.à r.l., Luxembourg	58128
Interfood International S.A., Luxembourg	58082	ProLogis UK LXXXVIII, S.à r.l., Luxembourg	58124
International Wine Tasting & Trading S.A., Luxem- bourg	58113	ProLogis UK VIII, S.à r.l., Luxembourg	58095
International Wine Tasting & Trading S.A., Luxem- bourg	58113		

ProLogis UK XCIX, S.à r.l., Luxembourg	58123	Rice International S.A., Luxembourg	58127
ProLogis UK XLI, S.à r.l., Luxembourg	58123	Roguedas S.A., Luxembourg	58122
ProLogis UK XX, S.à r.l., Luxembourg	58116	Salon La Coiffe III, S.à r.l., Remich	58083
ProLogis UK XXI, S.à r.l., Luxembourg	58120	Searinvest S.A., Luxembourg	58121
ProLogis UK XXIII, S.à r.l., Luxembourg	58120	Servais Carlo, S.à r.l., Kehlen	58084
ProLogis UK XXIX, S.à r.l., Luxembourg	58125	Soberton S.A., Luxembourg	58125
ProLogis UK XXV, S.à r.l., Luxembourg	58121	Stellarium, S.à r.l., Luxembourg	58093
ProLogis UK XXX, S.à r.l., Luxembourg	58126	T.E.S. Europe S.A., Clervaux	58094
ProLogis UK XXXVI, S.à r.l., Luxembourg	58126	T.E.S. Europe S.A., Clervaux	58095
ProLogis UK XXXVII, S.à r.l., Luxembourg	58127	Trupial Invest S.A.H., Luxembourg	58124
ProLogis UK XXXVIII, S.à r.l., Luxembourg	58082	Unit Securities S.A.H., Luxembourg	58110
Promo Pires, S.à r.l., Helmsange	58111	Vintage Capital S.A., Luxembourg	58126
Real Solutions S.A., Luxembourg	58083	West Air Conditioning S.A., Luxembourg	58085
Regata Investments S.A.H., Luxembourg	58085	West Air Conditioning S.A., Luxembourg	58116
Remo S.A., Esch-sur-Alzette	58123	Willingboro Holding S.A., Luxembourg	58085

ProLogis UK XXXVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.061.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070221.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

BACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 46, rue de l'Hôpital.
R. C. Luxembourg B 81.191.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par les associés en date du 6 octobre 2003

4. Les Associés, par vote spécial, donnent décharge pleine et entière au gérant pour l'exercice de son mandat relatif à la clôture des comptes arrêtés au 31 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070222.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

INTERFOOD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 40.218.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069672.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

SALON LA COIFFE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 19, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 40.079.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06488, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069658.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

REAL SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, rue d'Eich.

R. C. Luxembourg B 28.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069659.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

KAMAKURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.

R. C. Luxembourg B 26.276.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069663.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

EDITOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7329 Heisdorf, 54, rue de Müllendorf.

R. C. Luxembourg B 24.678.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069667.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

GRAFIKBUERO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5427 Greiveldingen, 10, Hamm.

R. C. Luxembourg B 37.093.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(069669.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

EXEL LUXEMBOURG 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 86.641.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 novembre 2003.

Signature.

(069931.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

58084

INFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.589.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 3 novembre 2003.

Signature.

(069933.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

NAVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.688.

RECTIFICATIF

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2002

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06396. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(069978.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MAINE OVERSEAS & CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.691.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 20 octobre 2003 que:

1. L'Assemblée a décidé de remplacer Maître Roy Reding de son poste d'administrateur avec effet immédiat. Décharge de sa gestion lui est accordée.

2. L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur en remplacement de Maître Roy Reding, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06350. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(069981.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

SERVAIS CARLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 73.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ05624, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour SERVAIS CARLO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070105.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

WILLINGBORO HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.796.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signature.

(070042.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

REGATA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 20.859.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 9 octobre 2003

Affectation du résultat: la perte de EUR 135.309,19 est reportée sur l'exercice suivant. La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070043.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

WEST AIR CONDITIONING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 72.620.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signature.

(070045.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CHRONUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.621.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Signature.

(070049.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ETOILE FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 12.402.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 21 octobre 2003

Affectation du résultat: la perte de EUR 9.607,91 est reportée sur l'exercice suivant. La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070050.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GLOBAL INVESTMENT CORPORATION S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 28.723.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation à la réserve légale (5%)	552,92 USD
Report sur l'exercice suivant.	10.505,46 USD
Bénéfice de l'exercice	<u>11.058,38 USD</u>

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(070047.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

PLIBRICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.699.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(070051.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

BADER AND LAENGIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.099.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06395, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(070053.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS ET DE MANAGEMENT S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.354.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2003, réf. LSO-AJ05856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(070058.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MEDIA 65 EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7392 Blaschette, 18, rue du Grunewald.
R. C. Luxembourg B 83.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06550, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour MEDIA 65 EUROPE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070108.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ETOILE FINANCE, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 12.402.

Société constituée le 2 octobre 1974 par Maître F. Baden, acte publié au Mémorial C n° 234 du 20 novembre 1974.

Les statuts furent modifiés par Maître Marc Elter le 21 décembre 1978 (Mémorial C 60 du 21.03.79) et par Maître Reginald Neuman le 3 mars 1986 (Mémorial C 142 du 29.05.86), le 13 avril 1992 (Mémorial C n° 408 du 17.09.92), le 11 novembre 1992 (Mémorial C n° 119 du 19.03.93), le 6 mai 1994 (Mémorial C n° 346 du 19.09.94) et le 3 décembre 1999 (Mémorial C n° 85 du 26.01.00).

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 21 octobre 2003 que:

Le mandat de chacun des deux administrateurs Monsieur Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri Van Schingen, est reconduit pour une nouvelle période de six années soit jusqu'à l'assemblée générale de 2009.

Est nommé comme troisième administrateur Monsieur Pierre Goedert, avocat à la Cour, 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070059.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GOMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 96.482.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fourth of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LAUREN BUSINESS LIMITED, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Road Town, Tortola, PO BOX 3161 (British Virgin Islands);

2.- EMERALD MANAGEMENT S.A., a company governed by the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Road Town, Tortola, PO BOX 3161 (British Virgin Islands);

both companies are here represented by:

Mr Christophe Blondeau, employee, with professional address in Luxembourg, acting in his capacity as director of said companies, with individual signing power.

Such appearing person, acting in its here above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company under the name of GOMA INVESTMENTS S.A.**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (310.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of Directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors, one of these signatures being the signature of the delegate of the board, or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Friday in the month of June of each year at 2.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business Year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The hundred (100) shares have been subscribed to as follows:

1.- LAUREN BUSINESS LIMITED, prenamed, ninety-nine shares	99
2.- EMERALD MANAGEMENT S.A., prenamed, one share.	1
Total: one hundred shares.	100

The subscribed shares have been only paid up in cash to the extent of twenty-five per cent (25%) so that the company has now at its free disposal the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand five hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2008:

- 1.- Mr Christophe Blondeau, employee, with professional address in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Mr Nour-Eddin Nijar, employee, with professional address in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques et sociales, with professional address in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at December 31, 2008:

the company HRT REVISION, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B number 51.238).

Third resolution

The company's registered office is located at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LAUREN BUSINESS LIMITED, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, PO BOX 3161 (Iles Vierges Britanniques);

2.- EMERALD MANAGEMENT S.A., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola, PO BOX 3161 (Iles Vierges Britanniques);

les deux sociétés sont ici représentées par:

Monsieur Christophe Blondeau, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de «director» desdites sociétés avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GOMA INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué du conseil ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- LAUREN BUSINESS LIMITED, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf actions,	99
2.- EMERALD MANAGEMENT S.A., prénommée, une action	1
Total: cent actions	100

Les actions ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

- 1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques et sociales, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

La société HRT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R. C. Luxembourg, section B numéro 51.238).

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre les texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des parties constituantes sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la même personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 2003, vol. 881, fol. 2, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 octobre 2003.

J.-J. Wagner.

(069980.3/239/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

STELLARIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 84.129.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 août 2003, que:

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069982.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CONCORDE RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Helfenterbrück, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 38.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour CONCORDE RESTAURATION, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070110.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

EPOQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 15, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 39.656.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06556, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour EPOQUE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070112.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

BERGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 38.067.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 10 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 10 septembre 2003.

Luxembourg, le 10 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(070163.3/655/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

**T.E.S. EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. NTP CAR ACCESS EUROPE).**

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 82.089.

L'an deux mille trois, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NTP CAR ACCESS EUROPE, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 1^{er} décembre 2001, numéro 1095.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Beaufort, administrateur de sociétés, demeurant à B-Haneffe.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée nomme comme scrutateur Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de sociétés, demeurant à Clervaux.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de NTP CARS ACCESS EUROPE en T.E.S. EUROPE.

2.- Transfert du siège social de L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie à L-9710 Clervaux, 17, Grand-Rue.

3.- Modification de l'objet social en modifiant le premier alinéa de l'article deux des statuts et en ajoutant un deuxième alinéa comme suit:

«**Art. 2. Premier alinéa.** La société a pour objet:

- la vente et l'achat en gros de matériels électriques, électroniques, d'alarme ou de surveillance;
- le placement de systèmes d'alarme et de sécurité;
- l'installation d'éclairage, de force motrice et de téléphonie;
- l'entreprise de pose et de fourniture de câbles, de canalisations diverses, d'enseignes lumineuses, d'isolation thermique ou acoustique.»

«**Art. 2. Deuxième alinéa.** La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser, même indirectement le développement de son entreprise et elle pourra exercer des mandats d'administrateurs.»

4.- Acceptation des démissions des administrateurs.

5.- Nomination de nouveaux administrateurs.

6.- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes actuel.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de NTP CARS ACCESS EUROPE en T.E.S. EUROPE.

Le premier alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de T.E.S. EUROPE»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1511 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie à L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

Le deuxième alinéa de l'article premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Clervaux.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social en modifiant l'article deux des statuts comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- la vente et l'achat en gros de matériels électriques, électroniques, d'alarme ou de surveillance;
- le placement de systèmes d'alarme et de sécurité;
- l'installation d'éclairage, de force motrice et de téléphonie;
- l'entreprise de pose et de fourniture de câbles, de canalisations diverses, d'enseignes lumineuses, d'isolation thermique ou acoustique.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser, même indirectement le développement de son entreprise et elle pourra exercer des mandats d'administrateurs.

En général la société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs et elle leur donne pleine et entière décharge.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre Beaufort, administrateur de sociétés, demeurant à B-4357 Haneffe, 12, rue Octave Chabot.
- 2.- Monsieur Fernand Toussaint, administrateur de sociétés, demeurant à L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
- 3.- CALCUL S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.390.

Le mandat des administrateurs termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2009.

Sixième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, à savoir LUX AUDIT S.A. avec siège social à Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Septième résolution

L'assemblée donne au conseil d'administration le pouvoir de nommer Monsieur Jean-Pierre Beaufort, prénommé, comme administrateur-délégué, lequel peut représenter la société sous sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.P. Beaufort, G. Weber, F. Toussaint, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 mai 2003, vol. 424, fol. 58, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juin 2003.

H. Hellinckx.

(069670.3/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

T.E.S. EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 82.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juin 2003.

H. Hellinckx.

(069674.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

ProLogis UK VIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.810.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070200.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CARIB SHIPPING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.710,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.002.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

CARIB SHIPPING LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(070165.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LUTRA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 53.560.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

LUTRA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(070167.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 63.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour LACO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070118.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 63.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour LACO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070120.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 63.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06562, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour LACO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070122.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LACO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.
R. C. Luxembourg B 63.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06569, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour LACO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070124.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

PRIVILEGE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.913.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour PRIVILEGE FUND

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

(070169.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

BRE/ESCHBORN V MANAGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 96.450.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirteenth day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here represented by Nathalie Harel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company»)

which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/ESCHBORN V MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be partners. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time.

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of manager has the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

500 shares by BRE/DB GERMANY, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,400.-.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son principal lieu de commerce au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéfinie.

Le présent acte notarié a été dressé en Luxembourg, le jour nommé au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent que sur la demande de la personne susdite, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur la demande de la même personne et en cas de divergences entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaut.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, la dite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRE/DB GERMANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ici représentée par Nathalie Harel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BRE/ESCHBORN V MANAGER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cinq cents (500) parts sociales par BRE/DB GERMANY, S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ € 1.400,-.

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. BRE/MANAGEMENT S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand Duché du Luxembourg, ayant son principal siège d'activité au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Harel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 87, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

J. Elvinger.

(069646.3/211/294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2003.

DEROMA DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.812.

L'an deux mille trois, le onze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEROMA DE PARTICIPATION S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 60.812, constituée suivant acte reçu le 12 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 703 du 15 décembre 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacopo Rossi, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureaux et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 285 du 18 mars 2003 contenant absorption par la société DEROMA FINANCIERE S.A.

- 2.- Décharge à accorder aux organes de la société.
3.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

Exposé

Le Président expose préalablement à l'assemblée qu'en date du 14 février 2003, un projet de fusion a été établi par les conseils d'administration des deux sociétés anonymes luxembourgeoises: (1) DEROMA FINANCIERE S.A., ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, société absorbante, titulaire de la totalité des actions et autres titres conférant droit de vote de (2) la DEROMA DE PARTICIPATION S.A., ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, société à absorber.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 285 du 18 mars 2003.

Considérant le caractère rétroactif de la fusion au 31 octobre 2002, limité toutefois à ses effets comptables, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par les actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion du 14 février 2003 entre la société absorbée DEROMA DE PARTICIPATION S.A. et la société absorbante DEROMA FINANCIERE S.A., de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnant à la date du 31 octobre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution étant achevée.

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée ne comprend pas de biens immobiliers.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société, ainsi que du projet de fusion, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Rossi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2003, vol. 140S, fol. 2, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2003.

J. Elvinger.

(070054.3/211/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 96.493.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-third day of September.

Before Us, the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEP IV PH HOLDING 1, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

here represented by Mrs Cynthia Kalathas, Maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in London (United Kingdom), on the 15th of September 2003.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partner(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his/her/their office. Any manager may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in all circumstances in Luxembourg. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. Managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save in circumstances where a higher majority is required herein, collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and who are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

G. Applicable law

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

All five hundred (500) shares have been subscribed by DEP IV PH HOLDING 1, S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2003.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred fifty euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- a) Mr Diarmuid Cummins, born on the 27th of September 1968 in Edinburgh, Scotland, chartered secretary, residing at 7 Lake View, Moor Hill Lane, Bishops Stortford, Essex, CM23 4GZ, United Kingdom;
- b) Ms Janet Mary Dunlop, born on the 8th of July 1962 in Hastings, England, chartered accountant, residing at 33 Aigburth Mansions, Mowll Street, Kennington Oval, London, SW9 OEP, United Kingdom;
- c) Mr Claude Beffort, born on the 20th of March 1962 in Luxembourg, Luxembourg, private employee, residing at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- d) Mr Christian Tailleur, born on the 17th of May 1967 in Metz, France, private employee, residing at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with us the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendunddrei, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

DEP IV PH HOLDING 1, S.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg,

hier vertreten durch Frau Cynthia Kalathas, Maître en droit, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer in London (Vereinigtes Königreich) am 15. September 2003 ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den beurkundenden Notar vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht, (nachstehend die «Gesellschaft»), gegründet, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen zugrunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung DEP IV PH HOLDING 2, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Agenturen sowohl im Großherzogtum als auch im Ausland eröffnen.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter geändert werden, vorausgesetzt, dass die anwesenden Gesellschafter drei Viertel des Kapitals darstellen.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen einem Bevollmächtigten ernennen, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile unter Lebenden an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit von drei Viertel des Gesellschaftskapitals.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung mit einer drei Viertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals. Die Zustimmung der Hauptversammlung ist nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit einer ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Weder Gläubiger, noch Rechtsnachfolger oder Erben können, aus welchem Grund auch immer, Siegel an die Aktiva und Dokumente der Gesellschaft anlegen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen.

In Bezug auf Dritte hat der Geschäftsführer bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern die gesamte Geschäftsführung unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch den Alleingesellschafter bzw. durch die Gesellschafter ernannt, welche(r) die Dauer des Mandates des oder der Geschäftsführer bestimmen bzw. bestimmt. Der oder die Geschäftsführer können jederzeit und ohne Angabe von Gründen vom Alleingesellschafter oder gegebenenfalls von den Gesellschaftern abberufen werden.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die Einzelunterschrift jedes Geschäftsführers verpflichtet.

Art. 13. Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft durch die gesamte Geschäftsführung geleitet, welche aus dem Kreise ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auserwählen kann. Sie kann außerdem einen Sekretär auserwählen, welcher nicht Geschäftsführer sein muss, und welcher für die Führung der Protokolle der Geschäftsführungssitzungen verantwortlich ist.

Die Geschäftsführung wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort einberufen. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung ein. In seiner Abwesenheit kann die Geschäftsführung mit Mehrheitsbeschluss der Anwesenden ein anderes Mitglied der Geschäftsführung zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung erhält zumindest vierundzwanzig Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einberufungsschreiben, außer in dringlichen Fällen, wobei die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Kein Einberufungsschreiben ist erforderlich, wenn jedes Geschäftsführungsmitglied schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel eingewilligt hat. Ein gesondertes Einberufungsschreiben ist für Geschäftsführungssitzungen nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein anderes geeignetes Kommunikationsmittel teilnehmen, wenn den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander ermöglicht ist. Die in dieser Weise erfolgte Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Die Geschäftsführung ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Rundschreiben gefasst werden, wenn die schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch andere Kommunikationsmittel gegebene Zustimmung schriftlich bestätigt wird. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

Art. 14. Die Protokolle aller Sitzungen der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch die Geschäftsführung zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Der (die) Geschäftsführer haftet (haften) aufgrund der Ausübung seiner (ihrer) Funktion nicht persönlich für die von ihm (ihnen) im Namen der Gesellschaft ordnungsgemäß eingegangenen Verpflichtungen. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 17. Der Geschäftsführer oder die Geschäftsführung kann entscheiden, Abschlagsdividende auf Basis eines von den Geschäftsführern erstellten Zwischenabschlusses auszuzahlen, aus der hervorgeht, dass ausreichende Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wohlverstanden, dass die auszuschüttenden Finanzmittel nicht die Summe der erzielten Gewinne seit dem letzten Steuerabschnitt, erhöht um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich des Verlustvortrags und der Summen, die aufgrund einer gesetzlichen oder einer satzungsmässigen Verpflichtung den Rücklagen zuzuschreiben sind, überschreiten können.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann an den Generalversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jedem Gesellschafter kommen so viele Stimmen zu, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 19. Außer dem Fall, dass eine größere Mehrheit als in der vorliegenden Satzung vorgeschrieben ist, bedürfen rechtswirksam gefasste Generalversammlungsbeschlüsse der Zustimmung der Gesellschafter, welche die Mehrheit des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Nationalität der Gesellschaft bedarf der Einstimmigkeit. Jede andere Satzungsänderung bedarf der Zustimmung der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen der Gesellschafter, die zumindest die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 20. Die der Generalversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen übertragenen Befugnisse übt der Alleingesellschafter aus.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Art. 22. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar auf in dem sämtliche Aktiva und Forderungen der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent des Nettogewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Umsetzung der Aktiva und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft.

Der Überschuss, der aus der Verwertung der Aktiva und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen am Kapital aufgeteilt.

G. Anwendbares Recht

Art. 25. Für alle nicht in der Satzung geregelten Punkte gilt das Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen.

Zeichnung und Zahlung der Anteile

Die erschienene Partei erklärt alle fünfhundert (500) Anteile, die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, zu zeichnen.

Alle Anteile wurden vollständig eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnetem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2003.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Auslagen, Kosten, Honorare und andere Gebühren werden auf ungefähr tausendzweihundertfünfzig Euro geschätzt.

Generalversammlung der Gesellschafter

Anschließend an die Gründung hat der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.
2. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbeschränkte Dauer ernannt:
 - a) Herr Diarmuid Cummins, Chartered Secretary, geboren am 27. September 1968 in Edingburgh, Schottland, wohnhaft in 7 Lake View, Moor Hill Lane, Bishops Stortford, Essex, CM23 4GZ, England;
 - b) Frau Janet Mary Dunlop, vereidigte Buchprüferin, geboren am 8. July 1962 in Hastings, England, wohnhaft in 33 Aigburth Mansions, Mowll Street, Kennington Oval, London, SW9 OEP, England;
 - c) Herr Claude Beffort, Angestellter, geboren am 20. März 1962 in Luxemburg, wohnhaft in 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg;
 - d) Herr Christian Tailleur, Angestellter, geboren am 17. März 1967 in Metz, Frankreich, wohnhaft in 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Worüber eine Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende und der englischen Sprache mächtige Notar bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache mit nachfolgender Übersetzung in die deutsche Sprache aufgenommen wurde; auf Verlangen dieser erschienenen Partei soll im Fall von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung der englischen Fassung Vorrang zukommen.

Nach Verlesung der Urkunde an den Bevollmächtigten, der dem Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnsitz bekannt ist, hat der Bevollmächtigte zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: C. Kalathas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2003, vol. 879, fol. 62, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 13. Oktober 2003.

J.-J. Wagner.

(070193.3/239/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

PARTIM INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 743.700,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.358.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

PARTIM INTERNATIONAL

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(070170.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GLEN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.050,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 50.658.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

GLEN INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(070171.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MONDOOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 31.050,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.996.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MONDOOR HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(070173.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GOLDSTAR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 37.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 33.718.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

GOLDSTAR HOLDINGS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(070176.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

UNIT SECURITIES S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: USD 40.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.870.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

UNIT SECURITIES S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(070178.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

KANTUTA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.362.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.448.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

KANTUTA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070180.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LA PANINOTECA PASTA PAZZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 82.046.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2003, réf. LSO-AK00251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070186.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

KOLYNOS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 113.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.452.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

KOLYNOS S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03992. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(070181.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MARO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 74.317.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARO INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(070183.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MARO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 74.317.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 octobre 2003

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARO INVESTMENT S.A.

Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070187.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

PROMO PIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7230 Helmsange, 29, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.092.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(070188.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LUMENFLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.256.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 mai 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

Signataires catégorie A:

Monsieur Virgilio Prandelli, entrepreneur, demeurant à Concesio (BS), Italie
Monsieur François Kirschmann, administrateur de sociétés, demeurant à Morges, Suisse

Signataires catégorie B:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg,

Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2003:

GRANT THORNTON, REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070184.3/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

GAMMA AERAULIC EQUIPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.296.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(070190.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CHARME & CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 37.671.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(070191.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MARKETS INFORMATION VIRTUAL EXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.118.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070205.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 60.570.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A.

Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(070185.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 60.570.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 avril

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Edmond Ries, pour des raisons de convenance personnelle et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat. Elle décide de nommer en remplacement Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer.

Le mandat de Monsieur Thierry Fleming prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2008.

Cinquième résolution

Les mandats d'administrateur de Messieurs Claude Schmitz et Guy Hornick sont renouvelés pour une période de six ans, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de Commissaire de Surveillance, AUDIEX S.A. pour une période de six ans, prenant fin lors de l'assemblée Générale Ordinaire de 2009 statuant sur le bilan arrêté au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A.

Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070189.3/045/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

I.L.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 71.254.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 4 septembre 2003 que:

1. L'Assemblée a décidé de remplacer Maître Roy Reding de son poste d'administrateur avec effet immédiat. Décharge de sa gestion lui est accordée.

2. L'Assemblée a décidé de nommer au poste d'administrateur en remplacement de Maître Roy Reding, la société CD-GEST, S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 4 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour inscription - réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(069985.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CHLOMHEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 96.484.

STATUTS

L'an deux mille trois, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Monsieur Paulus Teulings, économiste, né à 's-Hertogenbosch (NL), le 26 mars 1955, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, Tienne du Golf, 3.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La société a pour objet le conseil d'entreprises et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de CHLOMHEO, S.à r.l.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associée unique, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cent Euros (12.500,- EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille six cents euros (1.600,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique Monsieur Paulus Teulings se désigne lui-même comme gérant unique de la société à responsabilité limitée CHLOMHEO, S.à r.l., pour une durée illimitée.

Il engage valablement la société sans limitation de sommes par sa seule signature.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Teulings, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 octobre 2003, vol. 523, fol. 48, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 31 octobre 2003.

J. Gloden.

(069988.3/213/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.942.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070201.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

WEST AIR CONDITIONING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.620.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 septembre 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Luca Simona, demeurant professionnellement à Via Peri, n° 9E à Lugano (Suisse), administrateur-délégué

- Monsieur Edmond Ries, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

- Monsieur Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiëncerie, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07140. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070197.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

H.S.F.L. PAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.323.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 octobre 2003 à Luxembourg,
23, avenue de la Porte-Neuve*

Résolutions

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de COSAFIN S.A., Monsieur Jean Quintus et Monsieur Koen Lozie de leur poste d'administrateur.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

* Monsieur Christophe Antinori, avocat à la Cour, né le 8 septembre 1971 à Woippy et demeurant à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse,

* Monsieur Christian Buhlmann, administrateur de sociétés, né le 1^{er} mai 1971 à Etterbeek et demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach,

* Monsieur Filip Servranckx, employé privé, né le 30 janvier 1967 à Tirlemont, demeurant à L-8151 Bridel, 25A, rue de Schoenfels.

Les nouveaux Administrateurs termineront le mandat des Administrateurs démissionnaires. Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes au 30 novembre 2003.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de FIDUCIAIRE DU GLACIS, S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement:

* Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprises, né le 14 novembre 1960 à Nancy, demeurant à Thionville, 13, rue de Caltelnu.

qui terminera le mandat du Commissaire démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes au 30 novembre 2003.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070203.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CHATEAU CAMPENYOY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 29A, Wäistrooss.
R. C. Luxembourg B 51.793.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05635, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour CHATEAU CAMPENYOY HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070100.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CHATEAU CAMPENYOY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 29A, Wäistrooss.
R. C. Luxembourg B 51.793.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05636, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour CHATEAU CAMPENYOY HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070101.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

E.F.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.749.

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.F.P.I. S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, (R. C. S. Luxembourg, section B numéro 40.749), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 506 du 5 novembre 1992,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Marc Elter:

- en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 150 du 7 avril 1993,
- en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 476 du 22 septembre 1995,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, par l'assemblée générale ordinaire en date du 14 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1051 du 10 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Emmanuelle Brix, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 397.000,- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 397.000,- EUR, à 0,- EUR, par apurement de pertes pour un montant de 397.000,- EUR et annulation de 160.000 actions existantes, sans désignation de valeur nominale chacune.

2.- Augmentation du capital à concurrence de 356.556,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 0,- EUR à 356.556,- EUR, par la création et l'émission de 178.278 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,- EUR.

3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

4.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée a été convoquée par lettres recommandées, envoyées le 3 octobre 2003, adressées à tous les actionnaires de la société, étant donné que toutes les actions de la société sont nominatives.

C) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 160.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social, 132.672 actions sont présents ou dûment représentées à la présente assemblée.

D) Que l'assemblée est régulièrement constituée, le quorum de présence requis par la loi étant atteint, et qu'elle peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (397.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (397.000,- EUR) à zéro euro (0,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par apurement de pertes pour un montant total de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (397.000,- EUR) et par annulation de cent soixante mille (160.000) actions de sans désignation de valeur nominale chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-six euros (356.556,- EUR), pour le porter de son montant actuel de zéro euro (0,- EUR) à trois cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-six euros (356.556,- EUR), par la création et l'émission de cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix-huit (178.278) actions nouvelles de deux euros (2,- EUR) chacune.

Troisième résolution

Les cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix-huit (178.278) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par la société anonyme de droit italien MONTE PASCHI FIDUCIARIA SpA, avec siège social à I-53100

Siena, 48, Via Garibaldi, (Italie), et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de trois cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-six euros (356.556,- EUR), existant à profit et à charge de la société anonyme E.F.P.I. S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., en abrégé L'ALLIANCE de L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie sous condition que l'augmentation du capital s'effectuera après la réduction du capital en vue d'apurer les pertes.

Luxembourg, le 13 octobre 2003.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trois cent cinquante-six mille cinq cent cinquante-six euros (356.556,- EUR), représenté par cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix-huit (178.278) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq mille sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Ciampoli, E. Brix, P. Moinet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2003, vol. 524, fol. 89, case 12. – Reçu 3.565,56 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 octobre 2003.

J. Seckler.

(070069.3/231/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MAGNOLIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 43.541.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 octobre 2003

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN, S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070240.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.943.

—
L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070202.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XXIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.945.

—
L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070204.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LUMENFLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.256.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Signature.

(070060.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ETABLISSEMENTS SCHULTZ, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 18.559.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05626, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2003.

Pour la société ETABLISSEMENTS SCHULTZ

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(070107.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.136.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070206.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

LUMENFLON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 77.256.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2003, réf. LSO-AJ05486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Signature.

(070062.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

SEARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 84.190.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2003, réf. LSO-AJ00526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(070065.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

CHRONUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Thierry Fleming, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président
- Monsieur John Seil, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07148. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070199.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ROGUEDAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 51.450.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 12 septembre 2003

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Nicolas Saverys, M. Marc Saverys, M. Patrick De Brabandere et M. Peter Raes en tant qu'Administrateurs avec effet au 12 septembre 2003, suite à leur lettre de démission datée du 10 septembre 2003.

- En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de donner décharge aux quatre administrateurs démissionnaires en tant qu'administrateurs par rapport à l'exercice de leurs mandats pour l'exercice 2003.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de même la nomination de M. Ludwig Criel, administrateur de sociétés, c/o CMB INTERNATIONAL N.V., De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers et M. Frank Geerts, employé, c/o CMB INTERNATIONAL N.V., De Gerlachekaai, B-2000 Anvers en tant que nouveaux directeurs avec effet au 12 septembre 2003 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2004.

- En conséquence, le nombre d'administrateurs diminue de cinq à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

ROGUEDAS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070068.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

KERIVOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 51.274.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social en date du 12 septembre 2003

- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter la démission de M. Nicolas Saverys, M. Marc Saverys, M. Patrick De Brabandere et M. Peter Raes en tant qu'Administrateurs avec effet au 12 septembre 2003, suite à leur lettre de démission datée du 10 septembre 2003.

- En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de donner décharge aux quatre administrateurs démissionnaires en tant qu'administrateurs par rapport à l'exercice de leurs mandats pour l'exercice 2003.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte de même la nomination de M. Ludwig Criel, administrateur de sociétés, c/o CMB INTERNATIONAL N.V., De Gerlachekaai, 20, B-2000 Anvers et M. Frank Geerts, employé, c/o CMB INTERNATIONAL N.V., De Gerlachekaai, B-2000 Anvers en tant que nouveaux directeurs avec effet au 12 septembre 2003 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2004.

- En conséquence, le nombre d'administrateurs diminue de cinq à trois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2003.

KERIVOR S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2003, réf. LSO-AJ01217. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070070.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MIRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.109.

Statuts coordonnés en vigueur suite à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société en date du 8 mai 2001 au siège social ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MIRO S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

D. Ransquin

(070217.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

PRESTO CLEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 133, route de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 64.063.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour PRESTO CLEAN, S.à r.l.

Signature

(069983.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

REMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 36.264.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour REMO S.A.

Signature

(069987.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.064.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070196.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XCIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.591.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070198.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK LXXXVIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.580.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07615. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070261.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

TRUPIAL INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 217.824,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 44.669.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

TRUPIAL INVEST S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03990. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(070207.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ORTOLAN S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 379.350,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 12.916.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

ORTOLAN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03989. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(070208.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MARKETS INFORMATION VIRTUAL EXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.118.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070219.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

SOBERTON S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 36.120,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 66.845.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.
Pour extrait sincère et conforme
SOBERTON S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070209.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.434.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.
ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant
D. Bannerman
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070210.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

AGRARIAS GENERALES S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.005,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.612.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.
Pour extrait sincère et conforme
AGRARIAS GENERALES S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070211.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MARKETS INFORMATION STOCK EXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 74.723.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070223.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.435.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070212.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XXXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.059.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070213.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

VINTAGE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 80.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 octobre 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de Monsieur Gilles Jacquet, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 27 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2003, réf. LSO-AJ07174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070252.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

RICE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 45.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.781.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

RICE INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070215.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MARIPOSE S.A., Société Anonyme Holding.

Capital social: EUR 295.750,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.408.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

MARIPOSE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070216.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK XXXVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.060.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070218.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

MARKETS INFORMATION STOCK EXCHANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.723.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, réf. LSO-AJ06255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2003.

Signature.

(070228.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK LXXX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.128.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070242.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

ProLogis UK LXXXI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.129.

L'associé unique de la Société, KINGSPARK HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.769, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a changé sa dénomination sociale en ProLogis UK HOLDINGS S.A. lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 4 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2003, réf. LSO-AJ07622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070244.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.

DESIFALDI S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.710,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.934.

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenue au Luxembourg le 9 septembre 2003

Le siège social de la société est transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 9 septembre 2003.

Luxembourg, le 9 septembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

DESIFALDI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI04018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(070220.3/655/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2003.
